



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 63102

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les nouveaux enseignements obligatoires en histoire des arts. Depuis peu, l'enseignement de l'histoire des arts est obligatoire pour tous les élèves de l'école primaire, du collège et du lycée (voies générale, technologique et professionnelle), ce qui est une excellente chose. Fondé sur une approche pluridisciplinaire des oeuvres d'art, cet enseignement a pour vocation de permettre aux élèves de maîtriser les repères historiques et culturels indispensables pour comprendre les oeuvres et enrichir leur pratique artistique. Elle souhaiterait savoir ce qui est prévu s'agissant de la formation des professeurs pour leur permettre de délivrer dans les meilleures conditions ces nouveaux enseignements qui apporteront énormément aux élèves et à notre société tout entière.

Texte de la réponse

Afin d'aider les enseignants à mettre en oeuvre l'enseignement de l'histoire des arts à l'école et au collège, la direction générale de l'enseignement scolaire propose, sur son site Internet Eduscol, des ressources pour faire la classe, composées d'exemples d'oeuvres ou de thématiques ainsi que de pistes de mise en oeuvre. Prenant appui sur l'arrêté, publié au JORF du 5 août 2008, fixant l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts, ces ressources prennent en compte : les six grands domaines artistiques autour desquels est organisé l'enseignement de l'histoire des arts, la « liste de référence » du programme de l'école primaire et les « listes de thématiques » conçues pour le second degré ; les périodes historiques définies par les programmes d'histoire. Ces ressources sont des appuis mis à la libre disposition des enseignants. Elles ne comportent aucun caractère contraignant ou prescriptif, en application de l'article L. 912-1-1 du code de l'éducation, qui dispose que « la liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection ». Les professeurs ont toute latitude pour faire de ces ressources l'usage qui leur paraîtra le mieux adapté à la situation locale, au niveau des élèves, aux outils disponibles, à la progression qu'ils ont conçue. Parallèlement, le portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle, ouvert au public le 15 décembre 2009 à l'adresse www.education.arts.culture.fr répond à l'ambition partagée par le ministre de l'éducation nationale et le ministre de la culture et de la communication d'accompagner une éducation artistique et culturelle renouvelée. À la rubrique « enseignement de l'histoire des arts », il propose des ressources pour l'école, le collège et le lycée. Par ailleurs, l'histoire des arts est prise en compte dans la formation continue des enseignants : dans le cadre du programme national de pilotage (PNP) de l'année 2009, mis en oeuvre par la direction générale de l'enseignement scolaire, un séminaire national a réuni un public de membres de corps d'encadrement pédagogique du premier et du second degré et de professeurs formateurs, afin d'accompagner l'introduction d'un enseignement obligatoire d'histoire des arts de l'école au lycée. Dans le calendrier du PNP 2010, il est également prévu, à l'intention des enseignants du second degré qui vont porter cet enseignement, une université d'été : c'est l'occasion pour le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la culture et de la communication, et en particulier l'Institut national d'histoire de l'art, de collaborer pour produire des ressources et travailler sur l'interdisciplinarité. Ces actions nationales sont relayées au niveau

académique par des actions proposées au sein des plans académiques de formation (PAF). L'académie de Lyon, par exemple, propose plusieurs formations fondées sur des approches interdisciplinaires ou disciplinaires de l'histoire des arts « enseigner l'histoire des arts à partir d'un film » ; « l'architecture dans l'enseignement de l'histoire des arts ».

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Marland-Militello](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63102

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 novembre 2009, page 10545

Réponse publiée le : 15 juin 2010, page 6667